

LE CONTRAT DE VILLE DE PLAINE COMMUNE

SYNTHÈSE - SEPTEMBRE 2015

INTRODUCTION

Dans le cadre de la loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, Plaine Commune, les villes et l'État se sont engagés dans l'élaboration d'un contrat de ville pour la période 2015-2020, afin de **réduire de 50% les écarts de développement humain constatés entre le territoire de l'agglomération et la moyenne régionale.**

Ce contrat de ville prend appui sur la nouvelle géographie prioritaire pour toutes les actions politiques de la ville, mais il prend également en compte l'ensemble du territoire de Plaine Commune pour ce qui concerne la mobilisation accrue du droit commun¹. **Les quartiers prioritaires retenus² représentent 268 660 personnes soit près de deux tiers de la population du territoire.**

Ce contrat de ville est le fruit du travail réalisé par l'ensemble des partenaires – institutionnels, associatifs et habitants – à l'échelle de l'agglomération, ainsi que lors des ateliers territoriaux organisés dans la plupart des villes et lors de la conférence citoyenne du 27 septembre 2014.

Le présent document présente de manière synthétique les pistes d'action opérationnelles du contrat de ville qui doivent permettre de réduire de moitié les écarts entre Plaine Commune et le reste de l'Île-de-France. Ces pistes d'action ont vocation à être revues annuellement par les partenaires.

Le contrat de ville se décline en six thématiques essentielles pour chacune desquelles le rattrapage des écarts du droit commun doit s'opérer :

- l'éducation (p. 4)
- l'emploi, l'insertion et le développement économique (p. 9)
- l'habitat et le cadre de vie (p. 15)
- la santé (p. 23)
- la tranquillité publique, la sécurité et la prévention de la délinquance (p. 28)
- l'animation sociale et la vie culturelle des quartiers (p. 34)

À ces thématiques s'ajoutent les dimensions transversales essentielles que sont la lutte contre les discriminations, les actions en direction de la jeunesse et l'égalité homme-femme.

1. Droit commun : ce qui ne relève d'aucune contractualisation particulière, d'aucun territoire, d'aucune population prioritaire

2. Franc Moisin - Cosmonautes - Cristino Garcia - Landy ; Centre Ville ; Orgemont ; La Source - Les Presles ; Thorez-Géraux ; Méchin - Bocage ; Paul-Cachin ; Centre Ville - Chatenay - Maroc - Poètes ; Joncherolles - Fauvettes ; Plaine - Landy - Bailly ; Pleyel ; Grand Centre - Sémard ; Floréal Saussaie Allende ; Plaine Trezel - Chaudron ; Saint-Rémy - Joliot Curie - Bel Air ; Langevin - Lavoisier - Tartres - Allende ; Cordon ; Michelet - Les Puces - Debain ; Vieux Saint-Ouen ; Pasteur - Arago - Zola ; Centre élargi ; Villetaneuse - QPV (Source : cartographie CGET)

ÉDUCATION

Un objectif partagé : Réduire de moitié les écarts constatés sur la réussite scolaire et le décrochage scolaire dans l'ensemble des établissements entre le territoire et la région Île-de-France

LES INDICATEURS DE RÉUSSITE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
Réussite éducative	Taux de réussite moyen au diplôme national du brevet des collèges ¹	73,1 %		83,2 %	+10,1 pts
	Taux d'élèves ayant une année de retard ou plus à l'entrée en 6 ^{ème} ²	19,3 %		12,6 %	+6,7 pts
	Taux de réussite au baccalauréat ³	71,8 %		86,5 %	+14,7 pts
	Part des jeunes de 15 ans et plus non scolarisés et sans diplôme ⁴	35,8 %	18,7 %		+ 17 pts

1. Base Centrale de Pilotage 2012 - 2. Source : BCP 2013 - 3. Source : BCP 2013 - 4. Source : Insee 2010

1. STABILISER LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

Au regard de l'écart constaté par rapport au reste de la région Île-de-France en matière de réussite scolaire, il s'avère nécessaire d'assurer un encadrement optimal des élèves et ce d'autant plus que les moyens alloués dans le cadre des Réseaux d'Éducation prioritaire le permettent. Pourtant, la qualité de l'encadrement pédagogique est entravée par un turn-over des équipes éducatives très important. Si la stabilisation des équipes éducatives passe par une politique de recrutement ambitieuse et un travail sur l'attractivité du territoire, elle doit aussi reposer sur un accompagnement fort des nouveaux professeurs qui s'installent à Plaine Commune.

1.1

PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE LOGIQUE LOCALE DE RECRUTEMENT ET DE GESTION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

- ▶ Encourager les vocations d'enseignant parmi les jeunes du territoire
- ▶ Faciliter le passage des concours pour les non-titulaires en poste sur le territoire
- ▶ Favoriser le maintien en poste des équipes socioéducatives

1.2

RENFORCER L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES DANS LEUR MISSION

- ▶ Accompagner la prise de poste des enseignants arrivant sur le territoire
- ▶ Favoriser l'échange de pratiques et le partage entre enseignants entre eux et avec les acteurs socioéducatifs du territoire

1.3

FAVORISER L'INSTALLATION DES ENSEIGNANTS SUR LE TERRITOIRE

- ▶ Mettre en place une politique d'accès au logement adaptée aux enseignants sur l'ensemble du territoire
- ▶ Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire pour les classes moyennes

2. DÉVELOPPER LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES INNOVANTES ET MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES

Les élèves scolarisés sur le territoire de Plaine Commune présentent des difficultés particulières sur le plan scolaire. Il convient donc de s'assurer de l'adéquation des moyens avec les besoins existants, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. L'offre en matière d'équipements doit non seulement s'adapter aux évolutions démographiques mais aussi permettre le déploiement de dispositifs tels que la scolarisation dès deux ans. En outre, la formation et la coordination des acteurs doivent aussi contribuer à l'amélioration et à l'adaptation de l'offre éducative à la spécificité des difficultés rencontrées au sein de l'agglomération de Plaine Commune.

2.1

POURSUIVRE ET RENFORCER L'EFFORT D'ADAPTATION DE L'OFFRE ÉDUCATIVE GLOBALE AUX BESOINS PARTICULIERS DU TERRITOIRE

- ▶ Garantir une offre d'équipements scolaires en lien avec l'évolution démographique de la population
- ▶ Permettre la sociabilisation et la familiarisation avec le système scolaire dès le plus jeune âge
- ▶ Renforcer le déploiement de moyens adaptés en termes d'encadrement et d'accueil
- ▶ Adapter les moyens dédiés à la prise en charge des enfants allophones et en particulier les dispositifs d'intégration linguistique

2.2

FAIRE ÉVOLUER LE CONTENU DE L'OFFRE ÉDUCATIVE EN FAVORISANT LES SYNERGIES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

(ÉDUCATION POPULAIRE, INSTITUTIONS CULTURELLES, UNIVERSITÉ...)

- ▶ Favoriser le développement d'un projet éducatif intégré sur le territoire
- ▶ Élargir la communauté éducative pour potentialiser l'ensemble des ressources du territoire
- ▶ Porter l'accent sur les connaissances et les compétences pour lesquelles on observe les inégalités sociales les plus importantes

2.3

RENFORCER LA FORMATION PÉDAGOGIQUE ET PRENDRE EN COMPTE L'IMPORTANCE DE LA LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES DANS L'ENSEMBLE DES ACTIONS CONDUITES

- ▶ Former les équipes éducatives aux pédagogies adaptées et efficaces
- ▶ Renforcer la sensibilisation de la communauté éducative sur les questions d'égalité femmes-hommes et favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets scolaires et périscolaires luttant contre les stéréotypes et les discriminations

3. ASSURER UNE PRISE EN CHARGE ET UN SUIVI PARTENARIAL DES SITUATIONS ÉDUCATIVES INDIVIDUELLES D'ENFANTS OU DE JEUNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Malgré les moyens alloués sur le territoire de Plaine Commune, les programmes permettant de déployer une prise en charge individuelle des enfants ou des jeunes en situation de fragilité répondent insuffisamment aux besoins de ces derniers et à la problématique du décrochage scolaire. Par conséquent, il convient de renforcer les dispositifs existants tels que le Programme de Réussite éducative, de les articuler dans le cadre des Projets éducatifs de Territoire et d'élargir ainsi les élèves bénéficiaires de ces programmes et actions de prévention. Pour ce faire, l'amélioration de la coordination des acteurs éducatifs et l'augmentation des moyens alloués sont essentiels.

3.1

RENFORCER LES EFFORTS DÉPLOYÉS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES SITUATIONS DE FRAGILITÉ

- ▶ Poursuivre et renforcer la dynamique déployée dans le cadre du Programme de Réussite éducative (PRE)
- ▶ Dans le cadre du Projet éducatif De Territoire à l'échelle de chaque ville, coordonner les actions partenariales d'accompagnement à la scolarité
- ▶ Résoudre le manque de personnel de santé scolaire
- ▶ Améliorer l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans le cadre scolaire et périscolaire
- ▶ Accélérer la reconnaissance et la prise en charge des enfants et des jeunes en situation de handicap

3.2

DÉVELOPPER DES MOYENS ADAPTÉS POUR LA PRISE EN CHARGE DES DIFFICULTÉS AVÉRÉES NOTAMMENT EN MATIÈRE DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

- ▶ Lutter contre le décrochage scolaire
- ▶ Poursuivre et renforcer la dynamique partenariale en matière de décrochage scolaire
- ▶ Améliorer la lisibilité et faciliter le recours à l'offre existante en matière de prise en charge du décrochage scolaire

4. RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES PARENTS ET L'ÉCOLE

Les parents sont acteurs à part entière de la communauté éducative. S'inscrivant dans une démarche de coéducation, ils assurent la continuité de l'éducation en dehors de l'enceinte de l'école et légitiment son apport. Compte-tenu de la diversité des difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes sur le territoire de Plaine Commune, l'implication des parents est primordiale. Elle nécessite néanmoins la mise en place d'espaces de participation et de concertation adaptés avec les acteurs éducatifs pour ainsi faire entrer les parents dans l'école.

4.1

FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE DE LA COÉDUCATION

- Favoriser le développement de projets éducatifs intégrés sur le territoire, notamment via la co-construction avec les parents d'élèves

4.2

SOUTENIR LES PARENTS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ET DE LEUR PARCOURS

- Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire de l'enfant en développant une nouvelle forme de coopération entre les familles et l'école

EMPLOI, INSERTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Un objectif partagé : Réduire de moitié les écarts constatés du taux de chômage par rapport à la moyenne régionale

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
Dynamisme économique du territoire	Revenu médian fiscal par unité de consommation ⁵	11 980 €	21 791€	- 45 %
Situation de l'emploi	Taux de chômage ⁶	22 %	12 %	+ 10 pts
Accompagnement des demandeurs d'emploi	Nombre de demandeurs d'emploi par portefeuille ⁷	Chiffres fournis agence par agence et annexés au contrat de ville		
Dynamisme économique du territoire	Taux de création d'entreprises	18,5 %	15 %	
Pérennité des entreprises créées sur le territoire	Taux de survie à 5 ans des entreprises du territoire ⁸	40 %	49,3 %	- 9 pts
Adaptation de l'offre de garde d'enfants aux besoins de la population	Taux de couverture des besoins en mode d'accueil ⁹	63 %		

5. INSEE 2011

6. INSEE 2011

7. Données Pôle Emploi au 1^{er} septembre 2014 en annexe du contrat. Données actualisées une fois par an.

Nota : le nombre de demandeurs d'emploi ne concerne que les demandeurs d'emploi en portefeuilles et ne prend pas en compte les DE en co-traitance ou suivi par un prestataire/partenaire.

Les statistiques portent sur un maillage d'agences : le territoire des 6 agences Pôle Emploi sur Plaine Commune ne correspond pas au seul territoire de Plaine Commune (la zone de compétence de l'agence de La Courneuve comprend La Courneuve, Le Bourget et Dugny ; les demandeurs d'emploi rattachés à l'agence Melies ne sont pas comptabilisés).

8. Source : CRCI Paris

9. Observatoire Département

1. RENFORCER LES DISPOSITIFS ET LES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Avec un taux de chômage supérieur de 10 points à la moyenne régionale, l'une des premières priorités en matière d'emploi et de développement économique du présent contrat de ville réside dans le renforcement des efforts déployés en direction des demandeurs d'emploi, et en particulier des plus éloignés de l'emploi dont on sait que non seulement les chances de retrouver un emploi sont plus faibles mais également que le risque de rupture dans le parcours professionnel est plus important, rendant le retour à l'emploi, même effectif, plus précaire. Ce renforcement des moyens passe par le redéploiement des moyens du service public de l'emploi et de ses partenaires en faveur des quartiers prioritaires mais également par la consolidation des liens partenariaux eux-mêmes.

1.1

RENFORCER ET ADAPTER L'ACTION DE L'ÉTAT ET DE SES OPÉRATEURS EN MATIÈRE D'EMPLOI DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

- ▶ Renforcer les moyens d'accompagnement vers l'emploi
- ▶ Sécuriser les parcours d'insertion des habitants des Quartiers Politiques de la Ville par le biais de la Maison de l'Emploi (MDE) et des associations
- ▶ Faire connaître et rendre accessibles les services en ligne de Pôle emploi
- ▶ Renforcer les relations partenariales au travers de liens conventionnels sur le suivi des jeunes et des demandeurs d'emploi handicapés du territoire de Plaine Commune
- ▶ Mettre en place des ateliers de prise en main de l'informatique et d'Internet pour des publics non autonomes

1.2

CONSOLIDER UN RÉSEAU NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'EMPLOI LOCAL

- ▶ Mettre en place une cyber-base emploi dans toutes les villes du territoire

1.3

CRÉER DES CONDITIONS FAVORABLES À LA BONNE MISE EN RELATION DES CANDIDATS DES QUARTIERS PRIORITAIRES AVEC LES EMPLOYEURS AU NIVEAU LOCAL

- ▶ Renforcer la connaissance et la valorisation des métiers porteurs et des filières stratégiques
- ▶ Améliorer les synergies entre les entreprises du territoire, Pôle emploi et l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi sur le marché du travail local
- ▶ Développer les actions de parrainage / marrainage pour pallier l'absence de réseau professionnel

2. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION TERRITORIALISÉE AXÉE SUR LA REMISE À NIVEAU DES DEMANDEURS D'EMPLOI ACCOMPAGNÉS, EN LIEN AVEC LE MARCHÉ DU TRAVAIL LOCAL ET LES BESOINS DES ENTREPRISES

Si elle n'en est pas la seule composante, la question de la qualification reste néanmoins l'un des facteurs principaux d'employabilité, quelle que soit l'échelle territoriale concernée. Agir sur la qualification, et plus largement sur la formation et la préparation des demandeurs d'emploi, constitue ainsi l'un des premiers leviers d'un territoire en matière d'emploi. Cette action suppose la mobilisation et la mise en cohérence d'une multitude d'acteurs d'horizons différents, au premier rang desquels le service public de l'emploi et les acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique.

2.1

DÉVELOPPER LES ACTIONS D'INSERTION, DE REMOBILISATION ET DE FORMATION PRÉALABLE À L'EMPLOI

- ▶ Organiser l'évaluation quantitative et qualitative de l'ensemble des dispositifs d'insertion et leur mise en visibilité
- ▶ Garantir une mobilisation adéquate des dispositifs d'insertion en faveur des quartiers prioritaires
- ▶ S'appuyer sur le dispositif des chantiers d'insertion et les chantiers-écoles pour mettre en place des parcours de formation en s'assurant que ces dispositifs concernent aussi des femmes
- ▶ Développer l'accueil des jeunes des quartiers prioritaires dans les dispositifs de type « Deuxième Chance »
- ▶ Développer les formations de courte durée ciblées en priorité sur les métiers en tension du territoire

2.2

FAVORISER L'ACCÈS À UN PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION, NOTAMMENT POUR LES JEUNES

- ▶ Mettre en œuvre le Plan d'Action Alternance dans un souci de complémentarité entre les différents acteurs
- ▶ S'appuyer sur le dispositif des Emplois d'Avenir pour mettre en place des parcours de formation pour les jeunes

3. LEVER LES FREINS À L'EMPLOI, EN PARTICULIER POUR FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES FEMMES EN DÉVELOPPANT : L'OFFRE DE MODES D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EN QUANTITÉ ET EN VARIANT LES FORMES ; L'ACCÈS À LA MOBILITÉ ; L'OFFRE LINGUISTIQUE

Si le renforcement de l'accompagnement et le développement d'une offre de formation adaptée constituent des actions incontournables en matière de développement de l'employabilité des publics éloignés de l'emploi, il n'en reste pas moins un certain nombre de freins qui peuvent venir minorer le bénéfice de ces actions s'ils ne sont pas traités en tant que tels. Il s'agit notamment des modes d'accueil de jeunes enfants, une problématique impactant majoritairement l'accès à l'emploi des femmes, de la maîtrise de la langue française, a fortiori sur un territoire cosmopolite caractérisé par une importante proportion de mouvements migratoires récents comme celui de Plaine Commune, mais également, de façon plus transversale, de la mobilité et du phénomène de discrimination à l'embauche.

3.1

DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER L'OFFRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

- ▶ Augmenter l'offre de modes d'accueil collectif des 0-3 ans
- ▶ Soutenir la création de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) et de modes d'accueil innovants adaptés aux besoins des familles
- ▶ Développer au sein des lieux d'accueil du jeune enfant une offre flexible de garde d'enfant ponctuelle pour permettre aux demandeurs d'emploi de se rendre à un entretien d'embauche, une formation ou une prestation
- ▶ Mieux communiquer sur les différents modes d'accueil et les aides existantes en direction des bénéficiaires (parents) mais également des professionnels de la petite enfance, des structures prescriptrices type Missions Locales
- ▶ Favoriser la mise en relation des assistantes maternelles sans emploi et des familles en recherche de solutions et la professionnalisation des assistantes maternelles

3.2

DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION LINGUISTIQUE À VISÉE PROFESSIONNELLE

- ▶ Renforcer le développement de l'offre d'Ateliers Sociolinguistiques
- ▶ Expérimenter des parcours cohérents de formation linguistique dédiés à différents profils d'habitants

3.3

DÉVELOPPER L'ACCÈS À LA MOBILITÉ

- ▶ Mobiliser un mode de financement multi partenarial du permis de conduire soit dans le cadre d'un projet professionnel soit dans un objectif d'autonomie

3.4

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- ▶ Sensibiliser les entreprises et les prescripteurs
- ▶ Développer les actions en faveur de toutes les formes de mobilité et d'autonomie
- ▶ Mobiliser les partenaires sociaux pour faire avancer l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations
- ▶ Soutenir les actions de type garage associatif
- ▶ Développer les méthodes de recrutement non discriminatoires

4. ENTRAÎNER UNE DYNAMIQUE DE CRÉATION D'EMPLOIS ET D'ACTIVITÉS ADAPTÉS AU PROFIL DE LA POPULATION EN CRÉANT UN ÉCOSYSTÈME FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT TOUT EN FAVORISANT LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Le territoire de Plaine Commune a vu de nombreuses entreprises, de tailles différentes et allant jusqu'aux sièges de grands groupes, choisir de s'y implanter, notamment dans le secteur limitrophe avec Paris et particulièrement à La Plaine très bien desservie en transports en commun depuis la capitale. Pour autant, ce phénomène globalement positif sur le plan économique a bénéficié davantage au territoire qu'à sa population. Effectivement, le très important volume d'emploi est pour partie dû à des transferts d'emploi ou en inadéquation avec le profil des habitants. Il s'agit donc, dans le cadre du présent contrat de ville, de renforcer les liens entre la population locale et les entreprises qui s'implantent et se développent sur le territoire, et d'encourager en même temps une dynamique de développement endogène.

4.1

POURUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE LA CLAUSE SOCIALE

- ▶ Systématiser le recours à la clause d'insertion sur les commandes publiques et privées, avec une attention particulière pour les femmes des quartiers
- ▶ Renforcer et valoriser le suivi individuel post-clause
- ▶ Améliorer la diffusion de l'information liée à la mise en œuvre sur les projets et les emplois qui en découlent auprès de tous les partenaires, notamment Pôle emploi

4.2

AMÉLIORER ET RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES CRÉATEURS D'ACTIVITÉ

- ▶ Renforcer le premier accueil des porteurs d'activité
- ▶ Renforcer l'accompagnement des créateurs d'activité, notamment des femmes et des jeunes
- ▶ Accompagner le développement et la consolidation des entreprises notamment microentreprises, Très Petites Entreprises (TPE) et économie Sociale et Solidaire (ESS)

4.3

FAVORISER LE MAINTIEN VOIRE LE RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE D'INDUSTRIES ET D'ACTIVITÉS ACCESSIBLES EN TERMES DE QUALIFICATION

- ▶ Créer les conditions pour favoriser le développement de l'emploi local notamment via les territoires entrepreneurs

5. FAVORISER ET ACCOMPAGNER

LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES, NOTAMMENT LES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE) ET LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AINSI QUE L'IMPLANTATION DE COMMERCE ET DE SERVICES DE PROXIMITÉ

Le développement économique du territoire de Plaine Commune passe aussi par l'émergence et la structuration d'un tissu d'entreprises de proximité, dont la réussite favorisera non seulement l'emploi local mais également la création d'activité, en démontrant la possibilité pour un entrepreneur local de pérenniser son entreprise tout en s'appuyant majoritairement sur les ressources et le circuit de distribution local. Dans une approche d'économie plurielle, toutes les initiatives sont mobilisées. De par son positionnement de réponse aux besoins sociaux, d'ancrage territorial et de création d'emplois non délocalisables, le développement de l'Économie Sociale et Solidaire dans toutes ses formes constitue un levier essentiel pour l'atteinte de ces ambitions.

5.1

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DES ENTREPRISES CRÉÉES SUR LE TERRITOIRE

- ▶ Favoriser l'accès aux dispositifs d'accompagnement à la pérennisation des entreprises
- ▶ Proposer des parcours résidentiels adaptés en diversifiant l'offre de locaux d'activité notamment
- ▶ Favoriser la mise en place d'équipements permettant la mutualisation d'outils de production trop coûteux pour les entrepreneurs individuels

5.2

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DANS LES FILIÈRES STRATÉGIQUES

- ▶ Développer l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale dans les quartiers
- ▶ Mettre en place un Pôle Territorial de Coopération économique autour de la petite enfance
- ▶ Développer les échanges commerciaux entre les entreprises du territoire y compris entreprises classiques et Structures par l'Insertion économique (SIAE) / économie Sociale et Solidaire (ESS)
- ▶ Favoriser la pluralité économique et la mixité fonctionnelle dans les quartiers

HABITAT ET CADRE DE VIE

Un objectif partagé : Améliorer le cadre de vie des habitants et le vivre ensemble, notamment en diversifiant les fonctions, les types de logements et les publics des quartiers prioritaires

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
<i>État du parc de logements (privé et public) et de son peuplement</i>				
Les conditions de logement des ménages du parc social	Part des logements sociaux en situation de sur-occupation lourde <i>Source : Filocom 2013</i>	4,7 %	3,5 %	+ 1,2 pts
L'ampleur du phénomène de précarité sur le territoire	Part des ménages du parc social avec des revenus en dessous du seuil de pauvreté <i>Source : Filocom 2013</i>	37,5 %	27,8 %	+ 9,7 pts
Qualité du parc privé et enjeux d'intervention	Part du PPPI (Parc Privé Potentiellement Indigne) <i>Source : Filocom 2013</i>	18 %	4 %	+14 pts
Les conditions de logement des ménages du parc privé	Part du locatif privé en situation de sur-occupation <i>Source : Filocom 2013</i>	45 %	21 %	+ 24 pts
<i>Degré de mixité sociale au sein des quartiers prioritaires</i>				
Mixité des statuts d'occupation	Part des locataires du parc social <i>Source : Filocom 2013</i>	45 %	23 %	+ 22 pts
	Part des locataires du parc privé <i>Source : Filocom 2013</i>	25 %	25 %	-
	Part des propriétaires occupants <i>Source : Filocom 2013</i>	28 %	49 %	- 21 pts

1. LUTTER CONTRE LA SÉGRÉGATION SOCIO-SPATIALE EN AMÉLIORANT LES ÉQUILIBRES SOCIAUX ET LA DIVERSITÉ DE L'HABITAT

La présence d'une population fragile sur le territoire de Plaine Commune et la concentration des ménages les plus précaires dans certains quartiers de l'agglomération rendent plus que nécessaire l'élaboration d'une stratégie de peuplement partagée. Dans l'attente de la formalisation d'une politique d'échelle métropolitaine, Plaine Commune et ses partenaires - les 9 villes, les bailleurs sociaux, l'État et l'ensemble des réservataires - entendent, à travers le contrat de ville et le Programme Local de l'Habitat, jeter les bases d'une politique commune qui pourra se traduire notamment par la définition d'une stratégie partagée d'attribution des logements sociaux. L'amélioration des équilibres sociaux à l'échelle du territoire communautaire passera également par le développement d'une plus grande mixité fonctionnelle et le renforcement de la diversification résidentielle à travers la création d'une programmation de logements diversifiés au sein des quartiers de la géographie prioritaire.

1.1

AFFIRMER UNE STRATÉGIE PARTENARIALE ET COMMUNAUTAIRE AFIN DE RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE AU SEIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES CONSTITUÉS DE PLUS DE 50% DE LOGEMENTS SOCIAUX ET LUTTER CONTRE LA CONCENTRATION DES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ ET DE FRAGILITÉ

- ▶ Créer un observatoire de l'équilibre social des quartiers (parcs privé et public) afin de renforcer la connaissance partagée de la demande et de l'offre existante, des attributions de logement social, de l'occupation du parc social, mais aussi du fonctionnement social et urbain des quartiers
- ▶ Définir une politique d'attribution partagée des logements sociaux par la mise en place d'une conférence intercommunale du logement et la formalisation d'une convention

1.2

FAVORISER LA MOBILITÉ DES MÉNAGES AU SEIN DU PARC SOCIAL DE LOGEMENTS AFIN DE LES INSCRIRE DANS UN PARCOURS RÉSIDENTIEL POSITIF

- ▶ Améliorer les conditions de logement des ménages des Quartiers Politique de la Ville en travaillant à l'adéquation entre typologies des logements et compositions familiales des ménages
- ▶ Dans le cadre du PLH, engager un travail partenarial sur la définition de périmètres dérogatoires permettant le développement futur de logements sociaux dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville constitués de plus de 50% de logements sociaux

1.3

RENFORCER ET DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES DANS LE LOGEMENT

- ▶ Renforcer l'accompagnement social individuel des ménages fragiles afin de garantir des conditions optimales et pérennes de gestion locative, d'appropriation du logement et de prévention des difficultés économiques et sociales, notamment en renforçant la prévention des situations d'impayés
- ▶ Déployer des moyens pour accompagner les personnes âgées et les personnes handicapées pour leur proposer un logement adapté et répondant à leurs attentes
- ▶ Déployer des moyens humains pour assurer un accompagnement adapté des ménages devant être relogés dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

1.4

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS, CONDITION D'UNE PLUS GRANDE MIXITÉ SOCIALE ET FONCTIONNELLE SUR CES TERRITOIRES

- ▶ Développer une stratégie de communication positive en vue d'améliorer l'image et l'attractivité des quartiers prioritaires
- ▶ Faire de la mixité fonctionnelle une priorité du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)
- ▶ Définir une programmation partagée d'offres de logements diversifiées et attractives, notamment dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)
- ▶ Mobiliser l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire en vue d'assurer le développement de la mixité sociale dans les quartiers

2. LUTTER CONTRE L'HABITAT PRIVÉ DÉGRADÉ EN RENFORÇANT LES INTERVENTIONS SUR LE PARC INDIGNE

L'amélioration du parc privé constitue un axe d'intervention important de la politique habitat de Plaine Commune, un investissement qui se justifie par la prégnance des besoins. À ce titre, dispositifs opérationnels de droit commun et spécifiques (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) ont été menés conjointement et ont contribué à améliorer la qualité du parc privé. Les partenaires du Contrat de ville, au premier rang desquels figurent Plaine Commune et l'État, s'engagent à poursuivre cette dynamique et pérenniser ces outils tout en expérimentant de nouveaux montages opérationnels. Par ailleurs, un travail partenarial sera engagé en vue d'améliorer la connaissance du parc privé afin d'anticiper au mieux et d'établir une stratégie préventive. En complément de ces axes prioritaires, les partenaires entendent renforcer la coordination entre leurs actions afin d'améliorer le repérage et le traitement des situations de fragilités et déployer un accompagnement renforcé des ménages du parc privé.

2.1

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LE PARC PRIVÉ (ÉTAT DU BÂTI ET OCCUPATION SOCIALE)

- ▶ Créer et animer un module d'observation parc privé doté d'une double mission de veille et de prospective et portant sur le tissu collectif comme individuel

2.2

PÉRENNISER ET AMPLIFIER LES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET INSALUBRE EN METTANT L'ACCENT SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

- ▶ Poursuivre et intensifier la dynamique engagée, notamment via la mise en œuvre des dispositifs opérationnels dédiés à l'amélioration du parc privé
- ▶ Sécuriser le financement des ménages
- ▶ Mettre en place des montages opérationnels efficaces pour lutter contre l'habitat dégradé
- ▶ Mobiliser les dispositifs coercitifs et les mesures de police à l'encontre des marchands de sommeil et propriétaires bailleurs indécents

2.3

RENFORCER LA COOPÉRATION ET LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS EN VUE D'AMÉLIORER LE REPÉRAGE ET LE TRAITEMENT DES SITUATIONS

- ▶ Améliorer la coopération inter-acteurs dans le cadre du Plan Départemental de lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)
- ▶ S'assurer d'une transversalité entre les acteurs et notamment entre les services des collectivités
- ▶ Favoriser le relogement et l'hébergement des ménages issus de l'habitat indigne et concernés par les dispositifs opérationnels

2.4

METTRE EN PLACE UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES MÉNAGES DU PARC PRIVÉ

- ▶ Renforcer les démarches de prévention et d'information auprès des occupants du parc

3. POURSUIVRE L'INTERVENTION SUR LE PARC SOCIAL ET PRIVÉ NOTAMMENT VIA LE NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Plaine Commune, soutenue par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et l'ensemble des partenaires, souhaite poursuivre la dynamique engagée dans le cadre du Contrat Territorial de rénovation Urbaine (CTRU) signé en 2007. Cette volonté se traduit par le lancement d'un nouveau programme d'investissement sur 14 quartiers du territoire. Ce nouveau plan d'intervention a pour ambition principale d'inscrire les quartiers dans les dynamiques à l'œuvre sur le territoire de Plaine Commune, condition de réussite des projets et de la transformation durable des quartiers. À cette fin, les partenaires entendent garantir la réalisation des projets de transport en vue de connecter les territoires de la politique de la ville à la métropole parisienne, déployer une stratégie de développement économique et commercial effective et, plus largement, s'assurer d'une prise en compte des quartiers dans la stratégie d'aménagement du territoire.

3.1

POURSUIVRE LE PROCESSUS DE RÉNOVATION URBAIN

- ▶ Finaliser les Projets de Rénovation Urbaine (PRU) première génération et poursuivre la dynamique de renouvellement urbain sur les quartiers engagés dans le Contrat Territorial de Rénovation Urbaine (CTRU) et présentant des besoins d'intervention complémentaires
- ▶ Engager des démarches de Projets de Rénovation Urbaine (PRU) sur les secteurs non traités et présentant des besoins d'intervention importants

3.2

PRIVILÉGIER DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN UNE DÉMARCHE DE PROJET INTÉGRÉE

- ▶ Faire de la mixité fonctionnelle une priorité du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- ▶ Créer les conditions d'une mise en synergie des projets urbains menés à l'échelle communautaire, dans le cadre de la rénovation urbaine, du Contrat de développement territorial et de l'Agenda 21
- ▶ Décliner le principe d'éco-soutenabilité dans la mise en œuvre opérationnelle des futurs Projets de Rénovation Urbaine (PRU) (chantiers durables...)

4. PÉRENNISER ET SYSTÉMATISER

LE DISPOSITIF PARTENARIAL DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE, NOTAMMENT DANS L'ESPACE PUBLIC

Les dispositifs de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) ont fortement contribué à l'amélioration du cadre de vie et, plus largement, des conditions de vie des habitants. Plusieurs enjeux se posent et constituent des priorités d'intervention pour les années à venir. Les partenaires du contrat de ville entendent ainsi maintenir dans les quartiers en sortie de rénovation urbaine un entretien et un fonctionnement de qualité, condition d'une pérennisation des investissements réalisés. Par ailleurs, le Nouveau programme de Renouvellement Urbain doit être l'occasion de déployer sur les territoires de projet des démarches encore plus opérantes et efficaces. Convaincus que l'amélioration de la coordination entre les acteurs de la Gestion Urbaine de Proximité et le déploiement d'outils partagés constituent le principal levier d'action, les signataires du contrat entendent renforcer la dynamique partenariale, à travers, notamment, la structuration d'une démarche de GUP à l'échelle communautaire.

4.1

RENFORCER UNE ORGANISATION PARTENARIALE EN ARTICULANT ÉCHELLE DE PROXIMITÉ ET ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE

- ▶ Renforcer le pilotage politique des démarches Gestion Urbaine de Proximité (GUP) en vue d'accroître leur légitimité et les rendre plus engageantes vis-à-vis des partenaires
- ▶ Étudier les conditions techniques et financières d'une généralisation de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) à l'ensemble des quartiers prioritaires
- ▶ Travailler à l'identification des partenaires et interlocuteurs pertinents en fonction des échelles d'action
- ▶ Renforcer le partenariat de la Gestion Urbaine de Proximité à l'échelle intercommunale à travers la mise en place d'outils partagés
- ▶ Assurer, à l'échelle des quartiers, une mobilisation pérenne et continue des partenaires de la Gestion Urbaine de Proximité

4.2

FORMALISER LES DÉMARCHES DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (GUP) DANS DES CONVENTIONS D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ÉLABORÉES DE FAÇON PARTENARIALE

- ▶ Élaborer une charte de gestion urbaine de proximité unique à l'échelle intercommunale (cadre d'action commun)
- ▶ Décliner de façon coordonnée le programme d'actions intercommunal à l'échelle de chaque quartier, à travers l'élaboration d'une convention de Gestion Urbaine de Proximité et d'un plan d'action relatif à l'abattement de TFPB (élaboration premier semestre 2016)

4.3

GARANTIR L'IMPLICATION DES HABITANTS DANS LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (GUP)

- ▶ Pérenniser les démarches collectives visant à accompagner les habitants dans l'appropriation de leur logement (dans le parc social et privé) et de leur environnement
- ▶ S'appuyer sur l'expertise d'usage des citoyens dans la veille des dysfonctionnements
- ▶ Soutenir les projets portés par les associations et les habitants et accompagner à l'élaboration de projets habitants
- ▶ Développer les dispositifs de concertation dans les quartiers
- ▶ Contribuer à la mobilisation des habitants par le biais d'actions artistiques et culturelles

5. AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DANS LES QUARTIERS

Les partenaires du contrat de ville souhaitent garantir une accessibilité aux services du territoire optimale pour tous les habitants de Plaine Commune. À cette fin, les nouveaux PRU seront mobilisés comme des leviers pour créer des infrastructures et locaux dédiés à l'accueil de services publics. En parallèle du développement de l'offre de proximité, il s'agira de garantir une accessibilité des offres extérieures, en participant en cela à une logique de désenclavement et de flux inter-quartiers. Cela sous-entend notamment accompagner (individuellement, collectivement) les habitants en vue d'améliorer leur mobilité tant physique que psychologique, les sensibiliser et informer aux offres existantes, améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre.

5.1

RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX, QUANTITATIF ET QUALITATIF, DE LA PRÉSENCE DES SERVICES PUBLICS DANS LES QUARTIERS EN VUE D'IDENTIFIER LES BESOINS ET ANTICIPER LES MANQUES

- ▶ Dresser une cartographie exhaustive de l'implantation des services publics sur les quartiers prioritaires
- ▶ Recueillir l'avis des habitants afin d'identifier leurs besoins

5.2

DÉFINIR COLLECTIVEMENT UN PLAN DE RENFORCEMENT PROGRESSIF DE L'OFFRE DE SERVICES PUBLICS DANS LES QUARTIERS

- ▶ Sur la base du diagnostic réalisé en amont, identifier les priorités d'intervention en matière de services à déployer (médicaux, emploi...) et de localisation (territoires prioritaires à l'échelle communautaire)
- ▶ Renforcer les liens entre habitants et pouvoirs publics / bailleurs sociaux
- ▶ Intégrer dans les programmations des Projets de Rénovation Urbaine deuxième génération, la création d'infrastructures et de locaux dédiés à l'accueil de nouveaux services publics

5.3

AMÉLIORER LA MOBILITÉ DES HABITANTS AFIN DE LEUR DONNER ACCÈS À UNE OFFRE DE SERVICES PUBLICS PLUS DIVERSIFIÉE

- ▶ S'assurer de la mise en œuvre des projets de transports en commun visant à désenclaver les quartiers

6. ACCOMPAGNER LES MUTATIONS URBAINES PAR DES PROJETS SOCIAUX ET CULTURELS PARTICIPATIFS

L'inscription des quartiers dans un processus de transformation durable repose sur une bonne appropriation par les habitants des mutations urbaines et du cadre de vie rénové. L'articulation entre volets social et urbain est essentielle et se traduira, sur le territoire de Plaine Commune, par le déploiement d'actions visant à accompagner et associer les habitants à la définition et à la mise en œuvre des opérations d'aménagement.

6.1

FAIRE DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (GUP) UN OUTIL D'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE DES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DONT LES QUARTIERS EN RÉNOVATION URBAINE

- ▶ Valoriser la mémoire et l'histoire des quartiers à travers des projets élaborés avec les habitants
- ▶ Associer les habitants à la définition de la programmation en amont des projets (mieux connaître et anticiper les usages) et réinterroger la programmation en cours de projet le cas échéant
- ▶ Redonner de l'importance aux espaces publics délaissés par la mise en place de projets participatifs et co-construits avec les habitants

SANTÉ

Un objectif partagé : Améliorer le niveau de santé de la population dans son ensemble en réduisant de moitié les écarts de santé entre le territoire et la région Île-de-France

LES INDICATEURS DE DIAGNOSTIC

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
Évaluation du niveau de vie et d'accès aux soins	Part des bénéficiaires de la CMU-C dans la population totale en 2011 ¹¹	16 %		
	Part des bénéficiaires de la CMU-C âgés de moins de 20 ans dans la population des moins de 20 ans en 2011			
	Taux de pénétration de l'APA à domicile (bénéficiaires / personnes de plus de 75 ans) ¹²	210	98	
Niveau de santé	Taux d'incidence de la tuberculose	42,7 %	14,9 cas pour 100 000 habitants ¹³	

11. Source : diagnostic sociodémographique réalisé dans le cadre du contrat de ville

12. Source : Département

13. Source : Département

1. DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX SOINS SUR LE TERRITOIRE

Le territoire de Plaine Commune est confronté à un phénomène de désertification médicale affectant l'ensemble des secteurs, le paramédical compris. Cette tendance est d'autant plus préoccupante que les besoins en matière de santé de la population de Plaine Commune sont importants. Les partenaires du Contrat de ville s'engagent à œuvrer au maintien de l'offre existante et au développement d'une nouvelle offre à travers le déploiement d'une stratégie en faveur de l'installation de nouveaux professionnels de santé formés aux problématiques du territoire. Le renforcement de l'offre doit s'accompagner d'une politique de mise en accessibilité de cette offre, également ambitieuse afin de permettre aux publics les plus fragiles de s'inscrire dans un parcours de santé satisfaisant. Pour ce faire, il est primordial de renforcer la coordination entre les acteurs et professionnels de la santé pour que chacun puisse informer, orienter et prendre en charge les individus qui en manifestent le besoin.

1.1

FAVORISER LE MAINTIEN DE L'OFFRE DE SANTÉ EXISTANTE ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE VIS-À-VIS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ AFIN DE LUTTER CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE DÉSSERTIFICATION MÉDICALE

- ▶ Développer un observatoire permanent de l'offre de soins sur le territoire (démographie médicale)
- ▶ Permettre le regroupement des professionnels de santé au sein de structures attractives et innovantes
- ▶ Accompagner les professionnels de santé, en particulier les jeunes praticiens, dans l'installation de leur activité sur le territoire
- ▶ Soutenir et pérenniser les centres de santé existants et les services publics de prévention
- ▶ Soutenir et maintenir l'offre de soins libérale existante, médicale et paramédicale
- ▶ Développer l'offre de soins spécialisée pour des publics particulièrement vulnérables

1.2

FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS DES POPULATIONS LES PLUS ÉLOIGNÉES DES SOINS

- ▶ Favoriser l'accompagnement des publics fragiles vers les structures et dispositifs d'accès aux soins existants
- ▶ Développer les pratiques innovantes

1.3

RENFORCER LE PARTENARIAT ENTRE LES ACTEURS DE LA SANTÉ ET FAVORISER LA MISE EN RÉSEAU

- ▶ Améliorer le parcours de santé des usagers en favorisant les échanges entre les professionnels et acteurs de la santé, afin de créer des passerelles entre les offres et garantir une orientation optimale des usagers
- ▶ Généraliser les Conseils Locaux de Santé, Conseils Locaux de Santé mentale et Ateliers Santé Ville en associant largement les partenaires et acteurs

2. FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS À LA SANTÉ

Permettre aux populations fragiles d'accéder aux soins suppose de créer, en amont, les conditions d'un accès effectif aux droits en matière de santé. La lutte contre le non-recours qui vise avant tout à limiter le renoncement aux soins faute de ressources suffisantes constitue une priorité des partenaires du Contrat de ville. Améliorer le niveau de couverture santé repose sur la diffusion d'une information claire et lisible, la sensibilisation des populations via des supports multiples et la mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé et acteurs de terrain comme relais auprès des populations.

2.1

LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS AUX DROITS EN AMÉLIORANT L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION DES POPULATIONS SUR LEURS DROITS EN MATIÈRE DE SANTÉ

- ▶ Former et mobiliser l'ensemble des acteurs en vue de sensibiliser les populations à l'accès aux droits
- ▶ Cibler les personnes vulnérables (disposants de droits à l'assurance maladie) pour pouvoir accéder aux bilans de santé de l'assurance maladie ou municipaux
- ▶ Développer les lieux d'information et de sensibilisation, en particulier pour les jeunes de 16-25 ans et les étudiants

2.2

FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS DES HABITANTS

- ▶ Favoriser la domiciliation des personnes en vue de permettre l'accès aux droits liés à la santé
- ▶ Renforcer l'offre de bilans et d'examens de santé gratuits en particulier en direction des publics fragiles
- ▶ Maintenir un accueil de proximité par l'assurance maladie

3. ACCROÎTRE LES DISPOSITIFS ET LES LIEUX DE PRÉVENTION TOUT PARTICULIÈREMENT DANS LES DOMAINES SUIVANTS : LA SANTÉ MENTALE, LES ADDICTIONS ET CONDUITES À RISQUE, L'OBÉSITÉ INFANTILE

Les habitants de Plaine Commune présentent un état de santé plus fragile que le reste de la population francilienne. Au-delà d'offrir aux habitants des conditions matérielles optimales pour se soigner (offre de soins, accès aux droits), l'amélioration durable du niveau de santé des populations repose sur la reconnaissance par celles-ci de l'importance que représente la santé. Il s'agit bien d'inscrire les habitants dans un parcours leur permettant de prévenir les problèmes potentiels et d'être acteurs de leur propre bien-être. Pour ce faire, il est nécessaire de développer des espaces et instances où les habitants puissent bénéficier à la fois d'actions de prévention, de sensibilisation mais aussi d'autonomisation sur ces questions de santé.

3.1

EN VUE DE RENFORCER LA PRÉVENTION DES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ, IMPLIQUER LES HABITANTS DANS LA DÉFINITION DES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ LES CONCERNANT ET DES ACTIONS À METTRE EN PLACE POUR Y RÉPONDRE

- ▶ Favoriser la participation des populations à la définition des problématiques en matière de santé
- ▶ Développer les actions de diagnostic partagé (publics/professionnels) afin de définir des priorités collectives et les réponses adaptées aux besoins des habitants et partager les diagnostics locaux existants avec la population
- ▶ Mobiliser les conseils citoyens sur les problématiques de santé

3.2

RENFORCER LES ACTIONS ET LES LIEUX DE PRÉVENTION EN VUE D'ACCOMPAGNER LES PERSONNES CONNAISSANT DES DIFFICULTÉS PSYCHO-SOCIALES

- ▶ Concevoir et mettre en œuvre des actions et projets destinés à lutter contre le mal-être et l'isolement des jeunes
- ▶ Concevoir et mettre en œuvre des actions et projets destinés à lutter contre le mal-être et l'isolement des personnes âgées
- ▶ Former les professionnels au repérage et à la détection des violences faites aux femmes
- ▶ Développer les compétences des acteurs sur les problématiques de santé mentale
- ▶ Favoriser la mise en réseau des acteurs à travers la création de Conseils Locaux de Santé Mentale
- ▶ Accompagner les personnes souffrant de troubles psychiques

3.3

RENFORCER LES ACTIONS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION PRIMAIRE

- ▶ Renforcer les actions de dépistage (amélioration du taux de dépistage : cancers, maladies chroniques...)
- ▶ Pérenniser les actions de prévention et de dépistage en santé bucco-dentaire
- ▶ Veiller à la vaccination des populations, en particulier des enfants
- ▶ Renforcer les actions de prévention relatives aux addictions et conduites à risque et les actions de repérage des troubles psychiques
- ▶ Poursuivre les actions de prévention en santé nutritionnelle visant à prévenir l'obésité, les cancers, le diabète et les maladies-cardiovasculaires
- ▶ Faire la promotion de l'activité physique

4. PERMETTRE À CHACUN DE VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX DE SA SANTÉ

La présence d'un habitat dégradé et d'un niveau de pollution élevé, la subsistance d'une précarité énergétique importante sont autant de facteurs qui contribuent à dégrader l'état de santé des populations. C'est pourquoi, Plaine Commune et ses partenaires souhaitent promouvoir, à travers le présent de contrat, le droit des habitants à évoluer dans un cadre de vie respectueux de leur santé. L'intervention sur le bâti, l'amélioration du parc de logements, la promotion d'un mode de déplacements doux sont autant d'actions fortes que les parties prenantes du contrat de ville entendent porter. Ces dispositifs devront s'accompagner d'une sensibilisation des habitants aux enjeux de durabilité.

4.1

AMÉLIORER LE NIVEAU DE SANTÉ DES POPULATIONS EN LEUR GARANTISSANT DES CONDITIONS DE LOGEMENTS SATISFAISANTES

- ▶ Lutter contre l'habitat indigne et dégradé
- ▶ Lutter contre le phénomène de précarité énergétique
- ▶ Améliorer de la qualité de l'air intérieur
- ▶ Renforcer la sensibilisation et l'information des acteurs socio-sanitaires et des habitants sur les enjeux sanitaires liés au logement
- ▶ Étudier la faisabilité et l'opportunité de réaliser des évaluations de risque de certains bâtiments (réalisées par la CIRE, cellule interne à l'ARS)
- ▶ Favoriser le développement de l'habitat spécifique

4.2

CONNAÎTRE LES NIVEAUX DE POLLUTION SUR LE TERRITOIRE, INFORMER LES HABITANTS ET METTRE EN PLACE DES ACTIONS VISANT À PRÉSERVER LEUR SANTÉ

- ▶ Étudier la faisabilité de la création d'une consultation de santé environnementale et améliorer la formation des acteurs socio-sanitaires
- ▶ Encourager les comportements et pratiques écoresponsables

4.3

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES À TRAVERS LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT URBAIN

- ▶ S'assurer de la réalisation des recommandations de l'EIS Transport et de l'adaptation des projets aux besoins des usagers
- ▶ Mettre en place une politique favorisant les modes de déplacements doux
- ▶ Promouvoir la nature en ville

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

**Un objectif partagé : Lutter contre les phénomènes
qui favorisent la délinquance et qui altèrent la tranquillité
des usagers et habitants du territoire**

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	SEINE-SAINT-DENIS	ÉCART CONSTATÉ
Moyens dédiés à la sécurité des habitants	Nombre de fonctionnaires de police affectés par direction	1001	Non communiqué	4073	
Données relatives à la délinquance	Taux de violence crapuleuse (faits pour 1000 habitants)	12,97 %	6,3 %		
	Taux de violence non crapuleuse (faits pour 1000 habitants)	8,98 %	4,8 %		
	Vol avec violences faites aux femmes (faits pour 1000 habitants)	7,65 %	3,3 %		
	Évolution des vols avec violence (hors VMA) entre 2013 et 2014	- 14,12 %	- 9,54 %		4,58 pts
	Évolution du trafic et de la revente de stupéfiants sans usage entre 2013 et 2014	- 12,62 %	13,21 %		25,83 pts

1. GARANTIR LES MOYENS HUMAINS, FINANCIERS ET D'INFRASTRUCTURES DE POLICE, DE JUSTICE ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, À HAUTEUR DES BESOINS SPÉCIFIQUES DU TERRITOIRE ET EN COHÉRENCE AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

L'amélioration de la tranquillité publique et de la sécurité des populations représente un axe prioritaire d'intervention des acteurs du territoire de Plaine Commune. En témoignent les dynamiques partenariales déployées dans les différentes communes à travers les Contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et la mobilisation de moyens importants par les collectivités (Polices municipales, ASVP) et l'État (instauration de Zones de Sécurité Prioritaire et ou création éventuelle de Groupes Locaux de Traitement de la délinquance). Compte tenu de la prégnance et de l'acuité des phénomènes de délinquance, le maintien ou le renforcement selon les secteurs des effectifs de Police représentent une priorité pour les partenaires du contrat de ville. Cette volonté d'améliorer la sécurité des habitants du territoire ne pourra, par ailleurs, pas se faire sans un travail d'apaisement des relations entre policiers et populations.

1.1

RENFORCER ET ADAPTER L'ACTION DES SERVICES DE POLICE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

- ▶ Assurer l'adéquation entre moyens déployés et besoins des territoires
- ▶ Améliorer l'accueil des policiers affectés à Plaine Commune en vue de favoriser leur installation durable sur le territoire
- ▶ Favoriser l'affectation et ou le maintien des policiers les plus expérimentés dans les quartiers prioritaires
- ▶ Améliorer les relations entre les forces de l'ordre et la population, notamment les jeunes

1.2

MOBILISER L'ACTION PÉNALE, POUR FAVORISER LA PRÉVENTION DES PHÉNOMÈNES DE DÉLINQUANCE PROPRES AUX QUARTIERS

- ▶ Cibler les quartiers prioritaires dans l'allocation des moyens de l'institution judiciaire (services judiciaires, pénitentiaires, protection judiciaire de la jeunesse)
- ▶ S'assurer de l'exécution des peines prononcées en vue de lutter contre le phénomène d'impunité

1.3

PÉRENNISER ET RENFORCER LES ACTIONS DE PROXIMITÉ PERMETTANT D'AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ

- ▶ Soutenir et impliquer les habitants dans le repérage et la résolution des faits altérant la tranquillité publique, dans le respect de la loi
- ▶ Pérenniser et renforcer les dispositifs de prévention et de médiation sociale
- ▶ Pérenniser et renforcer les moyens dévolus aux Polices municipales et ASVP

1.4

S'ASSURER D'UNE BONNE COORDINATION ENTRE LES ACTEURS INTERVENANT DANS LE CHAMP DE LA SÉCURITÉ, DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, ET DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

- ▶ Assurer un partage de l'information à une échelle intercommunale (entre deux ou plusieurs communes) en vue d'améliorer le traitement des phénomènes de délinquance dépassant les frontières communales
- ▶ Conforter le partenariat entre les acteurs intervenant dans la lutte contre la délinquance et la tranquillité publique

2. MIEUX CONNAITRE ET PARTAGER

LA NATURE ET LES DONNÉES DE LA DÉLINQUANCE AFIN DE POUVOIR METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS ADAPTÉES

La caractérisation des faits de délinquance et atteintes à la tranquillité publique est nécessaire à la définition d'une stratégie partenariale efficace et à la mise en place de réponses adaptées aux problématiques constatées. Dans cette perspective, Plaine Commune souhaite engager avec les partenaires, l'État en particulier, un travail de fiabilisation et de consolidation des données relatives au phénomène de délinquance à l'échelle du territoire communautaire. En parallèle, des enquêtes seront menées régulièrement auprès de la population de Plaine Commune en vue de mesurer l'évolution du sentiment d'insécurité et au-delà de la perception des quartiers de la politique de la ville.

2.1

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU PHÉNOMÈNE DE DÉLINQUANCE SUR LE TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE

- ▶ Poursuivre le travail partenarial mené avec l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) en vue de fiabiliser les données relatives au territoire
- ▶ S'appuyer sur ces outils en vue de consolider les stratégies et les réorienter le cas échéant

2.2

FAVORISER UNE APPROCHE QUALITATIVE DES FAITS DE DÉLINQUANCE ET DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- ▶ Compléter l'approche quantitative par un module d'enquêtes qualitatives à réaliser auprès des habitants des quartiers et extérieurs aux quartiers
- ▶ Partager les données de l'observatoire national de la délinquance dans le cadre des Conseils citoyens et plus largement des instances habitants (conseil de quartier, réunions publiques...)

2.3

PARTAGER L'INFORMATION AVEC LES HABITANTS

- ▶ Donner de la visibilité aux populations sur les politiques menées en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance

3. LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE, NOTAMMENT EN DÉVELOPPANT LA PRÉVENTION À L'INTENTION DES JEUNES EXPOSÉS À LA DÉLINQUANCE

La Prévention de la délinquance constitue un enjeu majeur sur le territoire de Plaine Commune et un axe d'intervention prioritaire du présent contrat. En témoigne la volonté des partenaires de mobiliser l'ensemble des moyens, spécifiques et de droit commun, afin de renforcer la lutte contre la délinquance - à travers le soutien aux actions de prévention auprès des jeunes - et la lutte contre la récidive - grâce à l'inscription des délinquants dans un parcours de réinsertion sociale et professionnelle.

3.1

PRÉVENIR LE PASSAGE À L'ACTE DES JEUNES ET LA RÉCIDIVE

- ▶ Organiser le repérage et le suivi individualisé des jeunes particulièrement exposés à un premier passage à l'acte délinquant
- ▶ Développer le recours aux Travaux d'intérêt général et aux mesures de réparation pénale en vue de prévenir la récidive

3.2

SOUTENIR LES ACTIONS VISANT À INSCRIRE LES JEUNES DANS UN PARCOURS D'INSERTION

- ▶ Renforcer les mesures permettant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (16-25 ans)
- ▶ Soutenir les actions de terrain permettant d'aller vers les jeunes et de renforcer la présence des adultes
- ▶ Renforcer l'engagement chez les jeunes
- ▶ Améliorer les relations entre les forces de l'ordre et les jeunes (cf. objectif 1.1. volet tranquillité publique, sécurité, prévention de la délinquance)

4. RENFORCER LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Les faits de violence à l'encontre des femmes affectent la population dans son ensemble. Face à l'ampleur du phénomène, les partenaires du contrat de ville ont défini trois chantiers à engager. Premièrement, le travail de sensibilisation auprès des populations, et en particulier des enfants et jeunes du territoire, doit être renforcé dans une logique de prévention. Deuxièmement, la prise en charge des victimes doit être améliorée et leur réinscription (par le travail, le logement...) dans un parcours favorisée. Troisièmement, il est nécessaire de structurer la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes à travers une coordination accrue des acteurs et la mise en visibilité des initiatives aujourd'hui menée sur le territoire.

4.1

DÉVELOPPER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AUPRÈS DES JEUNES PUBLICS

- ▶ Renforcer la sensibilisation de la communauté éducative sur les questions d'égalité femmes-hommes
- ▶ Renforcer les actions menées pendant les temps scolaire et périscolaire visant à promouvoir l'égalité femmes - hommes et à sensibiliser les jeunes aux violences faites aux femmes

4.2

AMÉLIORER LE SUIVI ET LA PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

- ▶ Renforcer les dispositifs de suivi des victimes
- ▶ Développer l'offre de structures et de logements dédiée à l'accueil des femmes victimes de violence
- ▶ Favoriser l'expression des victimes et les démarches telles que le dépôt de plainte
- ▶ Soutenir les actions visant à réinscrire les femmes victimes de violence dans un parcours personnalisé

4.3

AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DES ACTIONS DÉPLOYÉES EN VUE DE LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

- ▶ Réaliser un diagnostic des actions menées en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et identifier les acteurs impliqués afin de le diffuser à l'ensemble des partenaires concernés et de mieux articuler les interventions des uns et des autres
- ▶ S'assurer d'une diffusion de l'information relative aux violences faites aux femmes
- ▶ Mettre en réseau les acteurs en vue de prévenir plus efficacement les violences sexistes et pour favoriser l'égalité femmes-hommes
- ▶ Développer les actions de prévention en direction des hommes auteurs de violence et améliorer leur prise en charge

5. DÉVELOPPER LES POLITIQUES ET LES MOYENS D'ACCÈS AU DROIT

L'accès et la compréhension de l'institution judiciaire est complexe pour beaucoup de citoyens. Ce constat est particulièrement prégnant dans les territoires de la politique de la ville où le niveau de formation des populations et l'enclavement géographique ne facilitent pas l'accès à la justice. Si le territoire de Plaine Commune est équipé de structures dédiées à l'accès au Droit, des disparités infra territoriales apparaissent. Face à état de fait, il semble nécessaire d'engager un travail de diagnostic de l'offre en vue de cibler les territoires et champs d'intervention à investir. En parallèle, l'information et la communication autour de ces structures devra être renforcée en vue d'améliorer leur visibilité auprès des populations.

5.1

IDENTIFIER ET AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DES LIEUX RESSOURCES EN MATIÈRE D'ACCÈS AU DROIT

- ▶ Réaliser un état des lieux de l'accès au Droit en vue de recenser l'existant et d'identifier les champs à couvrir, les territoires particulièrement sous-dotés...
- ▶ Développer l'information auprès des habitants sur les lieux ressources existants

5.2

FAVORISER L'ACCÈS AU DROIT DES POPULATIONS DE MANIÈRE GÉNÉRALE, ET EN PARTICULIER EN MATIÈRE DE JUSTICE DE PROXIMITÉ

- ▶ Développer les lieux d'information et de sensibilisation des habitants à l'accès au droit
- ▶ Conforter la justice de proximité et notamment l'accès au droit ainsi que l'aide aux victimes
- ▶ Mobiliser l'ensemble des acteurs en vue de sensibiliser les populations à l'accès au Droit

ANIMATION SOCIALE ET VIE CULTURELLE DES QUARTIERS

**Un objectif partagé : Développer la citoyenneté
et consolider les liens entre les habitants,
les générations et les territoires**

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
Dotation du territoire en matière d'équipements culturels	Ratio d'équipements culturels pour 10 000 habitants ¹⁶	1,67	4,97	- 3,3 pts
Dotation du territoire en matière d'équipements sportifs	Ratio d'équipements sportifs pour 10 000 habitants ¹⁷	6,14	25	- 18,86 pts
Réalité de la pratique sportive dans les quartiers	Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants ¹⁸	13,4	20	- 6,6 pts
	Nombre de licenciées féminines pour 100 habitants ¹⁹	30	36	- 6 pts
Implication des habitants dans la vie citoyenne	Taux d'abstention au 2 nd tour des élections municipales 2014 ²⁰	52,45	43,60	+ 8,85 pts

16. Source : base statistique communale des équipements culturels (État)

17. Id.

18. Recensement 2011 auprès des fédérations sportives, Ministère des Sports et de la Jeunesse

19. Id.

20. Ministère de l'Intérieur

1. STRUCTURER L'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE ASSOCIATIVE ŒUVRANT DANS LE CHAMP DE LA COHÉSION SOCIALE

Les acteurs associatifs du territoire constituent des vecteurs importants de développement social pour les quartiers. Partenaires des pouvoirs publics, ils assurent une continuité de l'offre culturelle, sportive et de loisirs sur le territoire. Pour autant, les difficultés rencontrées par les acteurs associatifs tant sur le plan financier et de la consolidation de leurs activités, qu'au niveau de leur visibilité peuvent constituer des freins au développement de leurs projets. Face à ce constat, les partenaires du contrat de ville s'engagent à renforcer l'accompagnement des associations en favorisant la mise en réseau et la formation des acteurs d'une part, et à valoriser les ressources associatives présentes sur le territoire de Plaine Commune d'autre part.

1.1

ACCOMPAGNER LES ACTEURS ASSOCIATIFS DU TERRITOIRE

- ▶ Faciliter la mise en œuvre de l'action des associations du territoire
- ▶ Accompagner la montée en qualification des acteurs associatifs
- ▶ Soutenir les associations de proximité (sportives, culturelles...), en particulier celles qui œuvrent en direction des publics les plus difficiles à atteindre

1.2

VALORISER LES RESSOURCES ASSOCIATIVES DU TERRITOIRE

- ▶ Contribuer à améliorer la visibilité des actions et projets portés par les associations
- ▶ Favoriser la mise en réseau des acteurs associatifs du territoire

2. RENFORCER LES PRATIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS EN VUE DE FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE, NOTAMMENT PAR LA POURSUITE DE L'EXÉCUTION DU PLAN EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT ET L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS

En application des principes fixés au niveau national dans le cadre de la circulaire du 25 mars 2015, les partenaires du contrat de Ville entendent favoriser les pratiques sportives des habitants des quartiers dans une logique d'inclusion sociale. Outre l'amélioration et le renforcement de l'offre actuelle, à travers la réhabilitation de l'existant ou la création de nouveaux équipements dans ou à proximité des quartiers, il s'agira également de créer les conditions d'un accès effectif de l'offre pour les populations des territoires de la politique de la ville à travers le déploiement d'une politique ambitieuse. Par ailleurs, des actions seront menées en vue de générer des pratiques sportives spontanées.

2.1

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, LEUR MODERNISATION, ET L'AUGMENTATION DE LEURS CAPACITÉS D'ACCUEIL

- ▶ Réaliser un diagnostic territorialisé de l'offre sportive sur le territoire (nombre d'équipements, rayonnement, publics touchés...)
- ▶ Intégrer aux Nouveaux Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain, la création de nouveaux équipements sportifs ou la réhabilitation d'équipements existants
- ▶ Poursuivre le Plan exceptionnel d'investissement en Seine-Saint-Denis

2.2

DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET FACILITER LES PRATIQUES SPORTIVES DE TOUS LES HABITANTS

- ▶ Lever les freins à la pratique sportive
- ▶ Favoriser la pratique sportive chez les plus jeunes à travers le développement de la pratique sportive sur les temps scolaire et périscolaire et en dehors de l'école
- ▶ Utiliser la pratique sportive comme un vecteur d'insertion sociale et professionnelle
- ▶ Utiliser la pratique sportive comme un vecteur de préservation de la santé, de bien-être et de renforcement des compétences psychosociales
- ▶ Soutenir et accompagner les initiatives et projets visant à la promotion du sport féminin
- ▶ Accompagner et conforter les initiatives et projets visant à développer l'accès aux équipements et les pratiques handisport

2.3

PRENDRE EN COMPTE L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES «INFORMELLES»

- ▶ Soutenir les pratiques sportives libres et le sport loisir
- ▶ Développer les animations sportives « hors les murs »
- ▶ Développer les aménagements urbains et les installations dédiés à la pratique sportive et/ou favorisant l'activité sportive en accès libre, dans le cadre des Nouveaux Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain notamment

2.4

ASSOCIER LES HABITANTS À LA DÉFINITION DES PROJETS D'ÉQUIPEMENTS OU ÉVÈNEMENTS SPORTIFS

- ▶ Soutenir le développement d'initiatives et de manifestations sportives populaires, et associer les habitants à l'accompagnement et à la réalisation de ces événements
- ▶ Associer les habitants à la définition des projets d'équipements sportifs et des aménagements extérieurs à réaliser

3. DÉVELOPPER L'ACCÈS À L'ART ET L'INCLUSION SOCIALE PAR LA DÉCOUVERTE DES PRATIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES NOTAMMENT PAR DES PROJETS CO-CONSTRUITS AVEC LES HABITANTS

L'accès à la culture et à l'art constitue un instrument de lutte contre les inégalités et de promotion de l'inclusion sociale privilégié. Le soutien à la pratique et au développement culturel s'inscrit dans les différentes dimensions du développement local promu par le contrat de ville. Il est en effet considéré que le soutien à des initiatives culturelles ou artistiques peut favoriser d'une part des démarches accompagnant la transformation urbaine et la rénovation des quartiers en lien étroit avec les projets urbains ; d'autre part contribuer à l'épanouissement et l'inclusion de l'ensemble des habitants. Au-delà du déploiement d'actions menées par des acteurs associatifs ou institutionnels, les partenaires du contrat entendent soutenir et accompagner le développement de projets co-construits avec les habitants.

3.1

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS, LEUR MODERNISATION, ET L'AUGMENTATION DE LEURS CAPACITÉS D'ACCUEIL

- ▶ Réaliser un diagnostic territorialisé de l'offre d'équipements culturels publics et privés sur le territoire (nombre d'équipements, rayonnement, publics touchés...)
- ▶ Intégrer aux programmations des Nouveaux Programmes Nationaux de Renouveau Urbain la création de nouveaux équipements culturels, la réhabilitation d'équipements existants et des écoles d'enseignement artistique

3.2

VALORISER LES PRATIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES EXISTANTES ET FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES PRATIQUES

- ▶ Valoriser la diversité culturelle et les pratiques culturelles des habitants
- ▶ Soutenir les actions qui visent à développer une offre en direction des publics les plus éloignés des pratiques artistiques et culturelles
- ▶ Lever les freins aux pratiques culturelles et artistiques
- ▶ Soutenir les actions de politique culturelle hors les murs

3.3

PERMETTRE À TOUS LES JEUNES DES QUARTIERS D'ACCÉDER À L'ART ET À LA CULTURE

- ▶ Développer l'offre culturelle sur le temps scolaire et périscolaire

3.4

DÉVELOPPER LES DÉMARCHES DE CO-CONSTRUCTION DE PROJETS EN VUE DE FACILITER L'ACCÈS À L'ART ET À LA CULTURE DES HABITANTS

- ▶ Impliquer les habitants dans la programmation de l'offre culturelle
- ▶ Offrir aux jeunes des quartiers un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle, en complément des temps scolaires
- ▶ Soutenir le développement d'initiatives et de manifestations culturelles festives et populaires

4. FAVORISER L'AUTONOMIE DES INDIVIDUS ET RENFORCER LES FORMES D'ENGAGEMENT COLLECTIF

L'instauration d'une dynamique de développement local pérenne dépend fortement de l'implication des habitants dans la vie des quartiers et, au-delà, la vie de la cité. À ce titre, le présent contrat soutiendra les actions de promotion de la citoyenneté ainsi que les initiatives visant à favoriser l'engagement citoyen des habitants, et notamment des jeunes.

4.1

FAVORISER L'ENGAGEMENT ET L'EXPRESSION DES CITOYENS

- ▶ Accompagner le lancement des conseils citoyens (mise en œuvre septembre-octobre 2015)
- ▶ Soutenir la création et la diffusion de médias de proximité et d'expressions culturelles
- ▶ Soutenir le bénévolat
- ▶ Développer les espaces et lieux permettant aux citoyens de s'impliquer dans la vie des quartiers

4.2

FAIRE VIVRE UN ESPRIT DE CONVIVIALITÉ AU SEIN DES QUARTIERS, RENFORCER LE LIEN SOCIAL ENTRE LES HABITANTS, DE TOUS ÂGES ET TOUS HORIZONS

- ▶ Développer le maillage des équipements de quartiers favorisant les actions collectives et citoyennes
- ▶ Soutenir des actions visant à développer des liens entre les habitants
- ▶ Favoriser le développement de liens intergénérationnels pour lutter contre l'isolement des personnes âgées

4.3

CONTRIBUER À L'AUTONOMIE ET L'INSERTION SOCIALE DES JEUNES DE QUARTIERS

- ▶ Renforcer l'engagement citoyen des jeunes et développer l'éducation à la citoyenneté
- ▶ Permettre aux jeunes de découvrir d'autres univers et de s'insérer socialement et professionnellement
- ▶ Soutenir les actions de proximité visant à aller vers les jeunes sur l'espace public

LES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE PLAINE COMMUNE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PLAINE COMMUNE

L'ÉTAT

LES VILLES DE PLAINE COMMUNE :

AUBERVILLIERS, ÉPINAY-SUR-SEINE,
LA COURNEUVE, L'ÎLE-SAINT-DENIS,
PIERREFITTE-SUR-SEINE, SAINT-DENIS,
SAINT-OUEN-SUR-SEINE, STAINS ET VILLETANEUSE

LE CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
PÔLE EMPLOI

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE SEINE-SAINT-DENIS

LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE SEINE-SAINT-DENIS
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ - SEINE-SAINT-DENIS

LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
DE SEINE-SAINT-DENIS

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DE SEINE-SAINT-DENIS

LES BAILLEURS DU TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE :

ADOMA, ANTIN RÉSIDENCES,
BATIGÈRE ÎLE-DE-FRANCE, COALLIA, DOMAXIS,
EFFIDIS, ESPACIL HABITAT, FRANCE HABITATION,
ICF HABITAT LA SABLIERE, IMMOBILIÈRE 3F,
LA MAISON DU CIL, LOGEMENT FRANCILIEN, LOGIREP,
LOGIS TRANSPORTS, NOVIGERE, L'OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT D'AUBERVILLIERS, L'OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DE SEINE-SAINT-DENIS, OPIEVOY, OSICA, PARIS
HABITAT, PLAINE COMMUNE HABITAT, RÉSIDENCES
LOGEMENT FONCTIONNAIRES,
SA HLM PLAINE DE FRANCE, SAINT-OUEN HABITAT
PUBLIC, SEMISO, SOFILOGIS, TOIT ET JOIE,
VALOPHIS, VILOGIA